

**SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION
DES DECHETS
DE L'ARRONDISSEMENT DE ROUEN
40, boulevard de Stalingrad – CS 90213
76121 LE GRAND-QUEVILLY CEDEX**

**BUREAU DU 10 JUIN 2020
DELIBERATION N°03**

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 04 juin 2020
- Nombre de membres en exercice : 32
- Quorum (ordonnance 2020-391 du 01/04/2020) : 11
- Nombre de membres présents : 12
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir (Ordonnance 2020-391 du 01/04/2020) : 11
- Nombre de membres absents et excusés : 9

CONTRATS PUBLICS

**TRANSPORT, VIDAGE ET TRAITEMENT DES DECHETS ISSUS DES DECHETERIES DU SMEDAR
APPEL D'OFFRES OUVERT
AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE**

Monsieur Alain ROUSSEL, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 27 avril 2016, le Comité du SMEDAR avait autorisé le lancement et la signature d'un marché relatif au transport, au vidage et au traitement des déchets issus du périmètre du SMEDAR.

Attribué à la société COVED ENVIRONNEMENT pour une durée de 48 mois à compter du 01/12/2016 (*24 mois fermes + 24 mois de reconduction*) et prolongé d'un mois supplémentaire par l'avenant n°5, ce marché arrivera à échéance le 31/12/2020.

Par ailleurs, les deux autres contrats relatifs au transport, au vidage et au traitement des déchets issus de la déchèterie de Rouxmesnil-Bouteilles et des services techniques de l'Agglomération Dieppoise (*titulaire IPODEC NORMANDIE*) et de la déchèterie de Bosc-le-Hard (*titulaire IKOS ENVIRONNEMENT*) arriveront respectivement à échéance le 01/12/2020 pour le premier (*après prolongation par avenant*) et le 31/12/2020 pour le second.

Il convient donc d'autoriser dès à présent le lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence dont les principales caractéristiques sont indiquées ci-après :

- Type de procédure : Appel d'offres ouvert (*articles 25-I 1°, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics*)
- Forme du marché : Accord-cadre sans minimum ni maximum avec un seul opérateur économique et émission de bons de commandes (*art. 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25/03/2016*).
- Type de prestation : Marché de services

- Allotissement :

Lot n°	Désignation
01	Le lot n°1 comprend les déchèteries de Anneville-Ambourville, Bois-Guillaume, Boos, Darnétal, Duclair, Le Trait, Le Petit-Quevilly, Maromme, Rouen, St-Martin-de-Boscherville, Sotteville-les-Rouen et Villers-Ecalles.
02	Le lot n°2 comprend les déchèteries de Bosc-le-Hard, Buchy, Maucomble et Montville.
03	Le lot n°3 comprend la déchèterie de Rouxmesnil-Bouteilles et les services techniques de l'Agglomération Dieppoise.

- Durée du marché : 5 ans à compter de la date d'émission du 1^{er} bon de commande, sans possibilité de reconduction.

- Montants estimatifs annuels :

LOT N°1	LOT N°2	LOT N°3
1.160.000,00 € HT/an	416.00,00 € HT/an	286.000,00 € HT/an

Il vous est donc proposé d'autoriser le Président du SMEDAR à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché relatif au transport, au vidage et au traitement des déchets issus des déchèteries du périmètre SMEDAR selon les caractéristiques décrites ci-dessus, à le signer et à régler toute question qui pourrait naître de son exécution.

Le Quorum constaté,

Le Bureau du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,

Vu le Code de la commande publique,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Alain ROUSSEL, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- Autorise le Président du SMEDAR à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché relatif au transport, au vidage et au traitement des déchets issus des déchèteries du périmètre du SMEDAR selon les caractéristiques décrites ci-dessus, à le signer et à régler toute question qui pourrait naître de son exécution.

FAIT LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT

PATRICE DUPRAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20200610-B2020061003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2020

Affichage : 17/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

